

Au-delà des statistiques, pour une immigration à visage humain

Mémoire

présenté par la

***Table de concertation des organismes au service des
personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)***

dans le cadre de la consultation du gouvernement du Québec
La planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015

mai 2011



SOMMAIRE

Préambule

Qui sommes-nous ?

1. Orientations générales

Le modèle d'intégration québécois

La capacité d'accueil des nouveaux arrivants du Québec

2. Pour une affectation plus efficace des ressources et une approche globale en matière d'accueil et d'intégration des personnes réfugiées, immigrantes et sans statut au Québec

3. Pour une prise en compte des femmes dans les politiques et programmes d'immigration et d'intégration

4. Pour que les jeunes immigrants cheminent au mieux de leurs potentiels

Le milieu scolaire révélateur d'une discrimination accrue pour certains groupes de jeunes immigrants.

Les organismes au service des nouveaux arrivants, des catalyseurs de changement pour des institutions plus ouvertes aux nouveaux arrivants

5. Pour une meilleure protection des réfugiés et des demandeurs d'asile au Québec

Les réfugiés pris en charge par l'État

6. Pour des mesures qui facilitent l'intégration en emploi

7. Pour une vision contemporaine de la régionalisation de l'immigration

Récapitulatif des orientations

PREAMBULE

À titre de regroupement national des organismes œuvrant auprès des personnes réfugiées, immigrantes et sans statut au Québec, la *Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes* (TCRI) a pris connaissance avec grand intérêt des documents sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015. Par le présent mémoire, nous souhaitons contribuer aux débats qui orienteront les politiques d'immigration du Québec pour les prochaines années. Nous espérons que nos réflexions et nos recommandations, qui reflètent la vision du réseau des organismes communautaires québécois voués au soutien et à la défense des personnes réfugiées, immigrantes et sans statut puissent retenir l'attention des membres de l'Assemblée nationale. Nous déplorons cependant les délais trop courts imposés par la Commission des relations avec les citoyens pour se préparer convenablement à cette consultation, une situation peu propice à un débat serein sur un sujet aussi important : l'avenir du Québec.

Toute planification des niveaux d'immigration devrait être précédée par un exercice de bilan. À cet effet, nous pensons qu'il est opportun de faire un bref retour en arrière sur les consultations 2008-2010 et sur les objectifs que s'était alors fixés le gouvernement. Plusieurs constats doivent être faits, notamment que le gouvernement n'a pas été en mesure d'atteindre les objectifs qu'il s'était fixés en 2007, sauf pour l'année 2010.

Force est de constater à la lumière des différents indicateurs économiques et sociaux que la situation des nouveaux arrivants ne s'est pas vraiment améliorée depuis 2008. De plus le climat social relatif à la question de l'immigration s'est fortement détérioré ces derniers temps avec les débats entourant les pratiques d'accommodements liés à la diversité culturelle et religieuse. Par ailleurs, on constate également que la perception d'une partie de la population québécoise à l'égard des politiques d'immigration et d'intégration du gouvernement semble de plus en plus négative.

Accueilli très favorablement par la TCRI en 2008, les constats et les recommandations du Rapport Bouchard Taylor ont donné beaucoup d'espoirs aux organismes qui œuvrent auprès des nouveaux arrivants. La réjouissance a été de courte durée si l'on fie au bilan et aux résultats quant à la mise en œuvre des recommandations proposées par Bouchard-Taylor. Le *Bulletin de performance du gouvernement du Québec suite aux recommandations Bouchard-Taylor* (en annexe) publié par la TCRI illustre le chemin qui reste à parcourir.

Pour ce qui est de notre mémoire, dans un premier temps, nos commentaires porteront sur les orientations générales souhaitées par les organismes membres de la TCRI face à la proposition gouvernementale dont cette consultation fait l'objet. Dans un deuxième temps, nous présenterons notre analyse et nos propositions sur des enjeux qui nous apparaissent particulièrement préoccupants : les femmes, les jeunes, la protection des réfugiés, l'intégration en emploi et la régionalisation de l'immigration.

À la fin du document, nous rappellerons les sept (7) grandes orientations que les organismes au service des personnes réfugiées, immigrantes et sans statut suggèrent au gouvernement du Québec en matière de planification de l'immigration pour les quatre prochaines années.

Nous avons annexé au présent mémoire le Bulletin de performance du gouvernement à l'égard des recommandations Bouchard-Taylor ainsi que l'information relative aux données budgétaires du MICC et aux montants que le gouvernement du Québec reçoit en guise de compensation financière dans le cadre de l'Accord Canada-Québec sur l'immigration. Il nous semble important de pouvoir se référer à un cadre budgétaire lorsqu'on entame une planification sur 4 ans sur un sujet aussi important.

Qui sommes-nous ?

Créée en 1979, la **Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)** regroupe actuellement 139 organismes communautaires qui interviennent auprès des personnes réfugiées, immigrantes et sans statut à travers le Québec. La mission de notre regroupement est vouée au soutien et à la défense des intérêts et des droits des nouveaux arrivants indépendamment de leur statut.

La TCRI accomplit sa mission :

- ↳ En offrant un lieu d'échange, de concertation, d'information et de formation à ses organismes membres dans le cadre de ses activités régulières : formation des membres, comités de travail sur les femmes immigrés et racisées, sur les jeunes nouveaux arrivants, sur l'accueil et l'intégration, sur la protection des réfugiés, sur la régionalisation et sur l'employabilité.
- ↳ En coopérant avec d'autres réseaux et secteurs d'activités communautaires, parapublics, publics et privés pour renforcer la défense des droits des personnes réfugiées et immigrantes et améliorer les services aux nouveaux arrivants.
- ↳ En faisant avancer l'analyse critique des politiques et l'échange d'informations relatives aux personnes réfugiées, immigrantes et sans statut au Québec, au Canada et sur le plan international.
- ↳ En développant la recherche-action communautaire pour alimenter la réflexion sur les pratiques et l'intervention des organismes communautaires.
- ↳ En défendant les droits des personnes réfugiées, immigrantes et sans statut dans ses relations avec les médias, les gouvernements, par la recherche et l'éducation du public.

1. Orientations générales

Le document de consultation sur la planification des niveaux d'immigration 2012-2015 apporte une mise en contexte éclairante sur les enjeux internationaux, économiques et démographiques de l'immigration qui permet de mieux comprendre où le Québec se situe actuellement par rapport à ces questions. Il s'agit là d'informations et d'analyses fort intéressantes qui nous permettent de lancer le débat sur ce défi de taille qui consiste à planifier l'immigration au Québec pour les quatre prochaines années. Le document décrit, en termes plutôt technocratiques et désincarnés les modalités administratives qui encadrent la gestion du mouvement migratoire au Québec. On souhaiterait avoir plus de détails sur les stratégies que compte déployer le gouvernement afin de s'assurer que tous ces nouveaux citoyens et nouvelles citoyennes bénéficieront de services et de soutien adéquats et accessibles pour leur permettre de s'intégrer harmonieusement à la société

d'accueil. Il convient de rappeler que nous traitons ici d'enjeux importants pour l'avenir du Québec mais également de choix qui affecteront à l'avenir des dizaines de milliers d'êtres humains et de familles dont le destin et l'espoir seront tributaires des décisions qui seront prises par les membres de l'Assemblée nationale.

Nous sommes d'ailleurs très troublés par l'annonce du gouvernement de limiter dorénavant le bassin de candidats à l'immigration en provenance de l'Afrique et surtout du Maghreb. Il s'agit là d'un retour à des pratiques dignes d'une autre époque, lorsque la sélection se faisait sur une base raciale, ethnique et religieuse, faisant fi au principe d'universalité de la politique d'immigration du Québec et d'égalité des personnes devant la loi. Les organismes s'opposent clairement à cette orientation.

La proposition soumise à la consultation, traduit une volonté du gouvernement du Québec de maintenir les niveaux d'immigration au seuil actuel à 2000-3000 personnes près sans toutefois se questionner sur les politiques et pratiques institutionnelles mises de l'avant actuellement en matière d'intégration des nouveaux arrivants. Il s'agit d'une vision très conservatrice.

Le modèle d'intégration québécois

Si l'on se fie aux orientations gouvernementales des trois (3) dernières années, la priorité d'action gouvernementale visait principalement à informer et à « *éduquer* » les nouveaux immigrants sur des valeurs communes spécifiques au Québec. Ainsi, le gouvernement a multiplié avec vigueur la production de guides, de dépliants, d'information sur le web à l'attention des nouveaux arrivants. On a augmenté les sessions d'information de tout ordre. Le Québec a même imposé la signature d'une déclaration d'adhésion aux six valeurs fondamentales québécoises à chaque nouvel immigrant. On a également investi de façon notable dans la francisation des immigrants.

Il n'est certes pas inutile, ni mauvais d'informer les immigrants sur ce qui les attend au Québec ou de les franciser mais où est la bidirectionnalité, l'interaction que le gouvernement met de l'avant de son approche interculturelle de l'intégration ? Comment s'articule la responsabilité et les actions à mener par la société accueillante pour inclure ces nouveaux arrivants? Quelles ont été les initiatives ou les mesures mises de l'avant auprès de la société d'accueil afin de préparer le Québec aux changements sociétaux et culturels que nous vivons actuellement? L'effort de ce côté a été marginal, pour ne pas dire inexistant.

L'état des débats sur l'immigration au Québec démontre pourtant l'urgence de susciter et de soutenir la création de véritables espaces de débats entre citoyens d'ici et d'ailleurs.

Penser que fournir simplement de l'information brute et abstraite est suffisant pour intégrer les personnes immigrantes témoigne de l'incapacité du Québec à incarner l'interculturalisme dans ses pratiques d'accueil, notamment institutionnelles. L'intégration dans un modèle interculturel est un processus qui prend du temps. Les nombreux organismes communautaires voués à l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants peuvent témoigner du succès des pratiques interculturelles lorsqu'elles sont ancrées dans l'intervention et adaptées aux besoins des nouveaux arrivants. La rareté des ressources dont ils disposent en limite cependant l'impact.

La capacité d'accueil des nouveaux arrivants du Québec

Consciente de la fragilité et de l'importance de la langue française pour la société québécoise, la TCRI considère que l'apprentissage de la langue commune est crucial dans le processus d'intégration au Québec et se réjouit que les récents investissements en matière de francisation donnent des résultats. Par contre, même si la maîtrise de la langue française est un facteur important et incontournable, elle n'est pas l'unique garante d'une intégration réussie, ni la clef magique d'une participation pleine et entière à la société civile. Les organismes rapportent d'ailleurs de nombreux cas de nouveaux arrivants francophones vivant de graves difficultés en termes d'intégration. Ainsi, la place que la société est disposée à offrir pour inclure le nouvel arrivant sera toujours un élément déterminant pour mesurer la capacité d'accueil de la société québécoise.

Il est donc tout à fait légitime et nécessaire d'examiner la capacité d'accueil de la société québécoise avant de se fixer des objectifs en matière d'immigration. Nous restons cependant convaincus que le Québec dispose de capacités permettant de recevoir plus d'immigrants et de réfugiés que nous ne le faisons actuellement, surtout en temps de prospérité économique. Le Québec a l'espace, l'infrastructure, l'expertise et le potentiel en matière d'accueil et d'intégration ainsi que de généreuses ressources financières garanties à long terme par l'Accord Canada-Québec¹ : une situation unique en Occident.

Pour cette raison, nous pensons que le Québec a un rôle à jouer en matière d'immigration humanitaire. D'ailleurs nous apprécions le fait que le gouvernement propose de poursuivre ses efforts à cet effet car la hausse des volumes d'immigration que l'on constate depuis 2000 s'est faite au détriment des réfugiés. Il est préoccupant de voir une diminution à la fois relative et absolue du nombre de réfugiés admis au Québec en dix ans. Nous notons donc avec satisfaction que l'accueil de réfugiés, malgré les exigences particulières que cela requiert pour la société d'accueil, a toujours sa raison d'être.

Nous sommes également satisfaits de constater que le gouvernement compte poursuivre ses efforts de régionalisation de l'immigration. Certes, il s'agit d'un défi de taille, mais l'expérience antérieure, surtout dans le cadre de la migration secondaire de Montréal vers certaines régions ont donné des résultats intéressants, bien qu'à très petite échelle, qui pourraient être bonifiés en y accordant la volonté politique, les ressources nécessaires et une meilleure concertation entre les différents acteurs régionaux comme les CRÉ, les municipalités, les directions régionales du MICC et les organismes communautaires.

Finalement, nous tenons à souligner une nouvelle fois que l'intégration des nouveaux arrivants, quelle que soit la catégorie, ne peut se faire si la société d'accueil n'est pas préparée et réceptive aux défis que pose la diversité culturelle. L'absence d'investissement dans ce secteur ces dernières années, la lenteur du gouvernement à agir - comme en témoigne le déploiement hésitant de la nouvelle politique de lutte contre le racisme et la discrimination - font en sorte que l'impact est faible comme le démontrent les débats actuels sur la remise en question des politiques d'immigration du Québec. Dans ce contexte, on ne peut que déplorer la décision du MICC de ne plus accorder d'attention, ni de financement spécifique au programme de jumelage interculturel.

¹ Voir tableau sur l'évolution de la compensation financière de l'accord Canada- Québec en annexe.

Les nombreux avantages du jumelage ont largement été documentés, entre autres par Citoyenneté et Immigration Canada, qui suite à une évaluation très positive du programme canadien a décidé d'investir des sommes considérables pour développer ce service et augmenter les activités à travers toutes les autres provinces.

Nous maintenons également que l'immigration n'est pas la solution magique aux problèmes démographiques et de pénurie de main d'œuvre anticipés pour le Québec mais qu'elle fait partie intégrante des solutions. En même temps, nous sommes convaincus qu'il est vain de vouloir miser sur l'immigration en terme de moteur d'un développement social, économique et démographique si l'on n'en fait pas un projet collectif impliquant largement la société d'accueil et surtout l'ensemble des acteurs socioéconomiques et institutionnels, ce qui fait toujours défaut malgré des décennies de discours bien intentionnés des leaders politiques et économiques.

À la lumière de ces constats, nul ne s'étonnera que les organismes œuvrant auprès des personnes réfugiées, immigrantes et sans statut fassent une analyse critique de l'action gouvernementale en matière d'immigration et d'intégration. Ceux et celles qui œuvrent quotidiennement auprès des nouveaux arrivants ont espoir que le gouvernement sera, cette fois-ci, à l'écoute et posera de manière constructive et structurante les gestes qui s'imposent pour redresser la situation. Il en va de l'avenir du Québec et de la prospérité des générations à venir.

Orientation 1

La TCRI a toujours privilégié une augmentation progressive des niveaux d'immigration, traditionnellement très bas au Québec comparé au reste du Canada, en s'assurant que cela ne s'effectue pas au dépend des catégories de la famille et de l'immigration humanitaire qui ont toujours été des composantes essentielles de l'ensemble du mouvement migratoire au Canada et particulièrement au Québec. Nous recommandons donc une croissance des niveaux équilibrée en fonction d'objectifs économiques, humanitaires et linguistiques. Cependant, il est impératif qu'une augmentation et même un maintien des niveaux d'immigration actuels soit accompagnée de mesures et de ressources financières additionnelles et adéquates favorisant l'intégration des nouveaux arrivants.

2. Pour une affectation plus efficace des ressources et une approche globale en matière d'accueil et d'intégration des personnes réfugiées, immigrantes et sans statut au Québec

Le document de consultation fait état des nombreux défis et des difficultés auxquels sont confrontés les nouveaux arrivants. Il s'agit de constats que nous partageons. Cependant les organismes communautaires sont d'avis qu'il faut également, dans la planification, tenir compte de la situation des nouveaux arrivants déjà présents sur le territoire québécois. Nous désirons donc dans cette perspective faire quelques remarques sur les défis que posent l'accueil, l'établissement et l'intégration socio-économique de personnes issues de l'immigration et sur le rôle et la mission des organismes communautaires voués à l'intégration des nouveaux arrivants autant à Montréal que dans d'autres régions du Québec qui accueillent des nouveaux arrivants.

Nous continuons à croire que les mesures spécifiques pour l'intégration des nouveaux arrivants sont la pierre angulaire et la suite logique de toute politique d'immigration qui vise l'insertion et la participation de nouveaux citoyens et citoyennes à la société d'accueil; le parcours migratoire et l'intégration étant deux processus indissociables l'un de l'autre. Comme mentionné dans l'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration de 1990², le processus d'intégration d'un nouvel arrivant est complexe et à durée variable. Il n'y a pas un modèle d'intégration, il y en a de multiples. Chaque nouvel arrivant a sa propre stratégie, il sera guidé par sa capacité de s'insérer dans un contexte socio-économique, pas forcément favorable à lui, par son vécu pré et post-migratoire, ses racines culturelles, ses conditions sociales et familiales et son éducation. Il aura cependant à sa disposition de multiples ressources communautaires et institutionnelles pouvant faciliter son accueil, son adaptation et son intégration.

Le Québec privilégie l'intervention institutionnelle comme modèle d'intégration à l'inverse de ce que l'on observe dans le reste du Canada. Ainsi, alors qu'au Québec à peine 8% des budgets dédiés à l'intégration vont vers le communautaire et les initiatives de terrain, dans le reste du Canada, 70% des budgets vont dans le réseau communautaire. Les ministères de l'Immigration, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de l'Éducation, les 3 principaux acteurs institutionnels responsables des mesures d'intégration et de francisation au Québec engloutissent environ 90% des sommes dédiées spécifiquement à l'intégration des nouveaux immigrants, soit environ 280 millions \$ par année, avec les résultats peu concluants que l'on connaît, notamment en matière de chômage et de décrochage scolaire des jeunes nouveaux arrivants.

Rappelons que le Québec recevra 258,4 millions \$ du Fédéral en 2011-2012 en termes de compensation dans le cadre de l'accord Canada-Québec sur l'immigration et encaissera, cette année à nouveau, environ 45 millions \$ de frais et de taxes de la part des nouveaux arrivants.³ Le Québec dispose donc d'un revenu annuel garanti de plus de 300 millions \$ dédié à l'intégration des nouveaux arrivants, et on pourrait s'attendre à ce que des investissements aussi considérables aient des impacts nettement plus tangibles notamment au niveau de l'intégration socio-économique des nouveaux arrivants.

C'est un fait reconnu que le Québec, à titre de nation disposant d'une politique et d'une infrastructure d'immigration, se retrouve dans une situation unique et enviable puisqu'il est maître d'œuvre de ses politiques d'immigration en matière de sélection et d'intégration sans avoir à assumer le fardeau du contrôle de ses frontières nationales ou celle d'expulser ou de détenir les personnes en situation irrégulière. Par ailleurs, il peut se fier sur un gouvernement fédéral qui assure l'intégrité des procédures et de la reconnaissance du statut de réfugié réputées complexes, onéreuses et très sensibles politiquement. Comparé à d'autres pays d'immigration, le Québec est en bonne posture, il joue un rôle exclusivement positif en ayant uniquement à sa charge la sélection et l'intégration qui, en plus, ne lui coûte rien puisque les dépenses en matière

² Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration de 1990, p.45

³ Voir en annexe : Tableau sur l'évolution de la compensation financière de l'accord Canada-Québec.

d'intégration et de francisation des nouveaux arrivants ne génèrent pas de coûts au trésor public québécois.

Nous disposons plus que jamais de données et d'analyses approfondies sur la situation socio-économique des personnes réfugiées et immigrantes arrivées au Québec ces dernières années. Ceci permet d'identifier et de mieux préciser les faiblesses du système auxquelles nous faisons face lorsqu'il s'agit d'intégrer les nouveaux arrivants, notamment au marché du travail. Le gouvernement du Québec, depuis la dernière consultation sur la planification de l'immigration, a mis en place un certain nombre de politiques et de mesures nouvelles pour pallier aux difficultés et aux barrières que vivent les personnes immigrantes et réfugiées au Québec face à l'intégration au marché du travail. Ces récentes initiatives gouvernementales sont encourageantes mais force est de constater que les résultats concrets se font toujours attendre et que le Québec tarde à investir sérieusement dans des mesures d'intégration appropriées comme ce fut le cas dans le reste du Canada, qui a triplé ces budgets d'intégration depuis 5 ans.

Les organismes communautaires qui œuvrent auprès des personnes réfugiées, immigrantes et sans statut sont déçus du peu de reconnaissance qu'on leur attribue quant à leur rôle et à leur mission dans l'accueil, l'établissement, l'intégration socio-économique ainsi que dans la francisation des nouveaux arrivants alors qu'ils sont réputés être l'un des principaux acteurs avec le MICC dans le domaine.

Au cours des trois dernières décennies, le secteur communautaire regroupé au sein de la TCRI et œuvrant auprès des personnes réfugiées et immigrantes s'est structuré et a pris sa place dans le mouvement d'action communautaire autonome au Québec, comme un des vingt secteurs reconnus dans la politique gouvernementale de l'action communautaire⁴. Notre secteur communautaire a développé, au cours des années, une expertise et des pratiques d'une grande richesse, adaptées aux besoins des nouveaux arrivants.⁵

Les services et mesures institutionnels mis de l'avant dans le document de consultation, notamment par le MICC, sont loin de répondre à l'ensemble des besoins des nouveaux arrivants et ne seraient pas viables sans la contribution et la complémentarité des organismes communautaires. En contrepartie, notre réseau communautaire effectue annuellement près de 40 000 accompagnements dans le cadre du Programme d'accompagnement des nouveaux arrivants (PANA)⁶ à travers le Québec, offrant des services spécialisés et de qualité aux nouveaux arrivants qui s'établissent au Québec. Cette offre de services communautaires fait souvent la différence pour quelqu'un qui fait face à des difficultés dans son parcours d'intégration. Marginalisés par le MICC et surtout par les autres bailleurs de fonds gouvernementaux, ce réseau d'organisme assume d'importantes responsabilités dans la prise en charge des nouveaux arrivants

⁴ Voir : Politique gouvernementale : L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec, Gouv. du Québec (2001)

⁵ Voir : Cap sur l'intégration –Plate-forme commune, TCRI, 2004; Caractéristiques des organismes du secteur communautaire autonome voué à l'aide et à la défense des personnes réfugiées et immigrantes, TCRI, 2002;

⁶ Le budget du Programme PANA représente 10,7 millions \$ et a été gelé en 2011-2012 pour une deuxième année consécutive malgré la hausse record du niveau d'immigration en 2010

qui, souvent, ne sont pas en mesure d'accéder à des services adéquats en matière d'immigration, d'employabilité, de santé, de services sociaux, de sécurité du revenu, de justice, d'éducation, etc.

Il n'en reste pas moins qu'un des obstacles majeurs à de meilleurs résultats en matière d'intégration se situe au niveau de l'éparpillement des ressources et du manque de concertation horizontale entre les acteurs institutionnels qui ont un rôle déterminant à jouer en matière de services et de préparation des milieux d'accueil. À titre d'exemple, en 2010-2011, les ministères de l'Emploi et de la Solidarité sociale et celui de l'Éducation ont obtenu respectivement 75 millions \$ et 78,8 millions \$ de l'argent du Fédéral dans le cadre des ententes avec le MICC dédiés à l'intégration des nouveaux arrivants. Si on se fie au constat du Vérificateur général du Québec en 2010, il n'est pas possible d'en évaluer l'impact.

À notre avis, l'indicateur que le ministère (lire MICC) a choisi pour évaluer le niveau d'intégration socioéconomique des immigrants, à savoir la signature de ces ententes de partenariat n'est pas pertinent. De plus, les comptes que le ministère rend à propos de cet indicateur se rapportent aux services rendus et au nombre de participants que les partenaires ont rejoint à l'aide des sommes allouées et non à l'amélioration des résultats relatifs à l'intégration des immigrants.⁷

L'absence de messages clairs sur les objectifs du gouvernement en matière d'immigration et d'intégration et les faibles ressources en évaluation sur ce qui se fait et ce qui donne des résultats sont quelques-unes des faiblesses du système actuel qui pourraient être surmontées, s'il y avait une volonté ferme au sein de l'ensemble de l'appareil gouvernemental, de prendre en considération l'immigration et l'intégration dans ses orientations et ses priorités d'action.

Que ce soit au niveau de la sélection, de l'accueil ou de l'intégration socio-économique, les principales difficultés que nous constatons régulièrement sont le manque de sensibilité et la méconnaissance de la question de l'immigration, du processus migratoire et de la gestion de la diversité dans l'ensemble de l'appareil institutionnel. À titre d'exemple, on peut citer les réformes passées du gouvernement du Québec relatives à la santé et aux services sociaux, à l'éducation, à la politique sur l'égalité homme-femme, à la politique familiale, à l'employabilité ou au développement local et régional, la plupart du temps caractérisés par l'indifférence face à ces nouvelles réalités d'un Québec diversifié et pluriculturel.

Orientation 2

La TCRI recommande que le rôle et la responsabilité des différents acteurs et intervenants institutionnels et non-gouvernementaux soient mieux définis et que le partage des ressources entre le secteur public et le secteur communautaire soit mieux équilibré.

Nous demandons qu'une réflexion en profondeur soit menée sur la complémentarité des ressources existantes afin de s'assurer que les mesures en place soient adaptées et répondent aux besoins des nouveaux arrivants. À cet effet, une évaluation sérieuse devra être entreprise pour identifier les pratiques gagnantes et celles qui ne donnent pas de résultats.

⁷ Vérificateur général du Québec, Rapport 2010, Tome 1, 3.140

3. Pour une prise en compte des femmes dans les politiques et programmes d'immigration et d'intégration

En analysant le document de consultation en matière de planification de l'immigration 2012-2015, nous nous inquiétons de l'absence d'application de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) par le MICC. Pourtant, les inégalités entre les femmes et les hommes dans les différentes catégories apparaissent dès le départ lorsqu'on se fit aux données sexuées apparaissant dans le document portant sur les caractéristiques de l'immigration au Québec accompagnant le document de consultation.

Globalement le nombre des femmes immigrantes reste plus important que celui des hommes immigrants au Québec puisqu'il s'élève à 50,9% de la population totale immigrante en 2006. Cependant, nous remarquons que pour la période 2001-2010, même si le volume de l'immigration féminine (219 012) s'avère inférieur à celui des hommes (221 848), celui des femmes immigrantes reste supérieur dans les catégories de statuts les plus défavorisés. On remarque également que pour la période 2001-2010, les femmes représentent 42% des personnes ne maîtrisant ni le français, ni l'anglais alors que les hommes ne représentent que 32,4%.

En ce qui concerne le niveau de scolarité, on constate que même si le niveau de scolarité des femmes a augmenté entre 2001 et 2010, il reste plus faible dans la catégorie de l'immigration économique et plus élevé dans la catégorie du regroupement familial⁸. Paradoxal mais significatif du sexisme des politiques d'immigration.

Cette distinction nous apparaît pourtant incontournable pour permettre la levée des désavantages causés par certains statuts d'immigration sur les femmes immigrées (qu'elles soient de la catégorie économique, du regroupement familial, réfugiées ou aides familiales) ainsi que la mise en place de mesures spécifiques visant à établir leur égalité face aux hommes immigrants et à l'ensemble des Québécoises.

Les données sexuées pour la période 2001-2010 apparaissant dans le document portant sur les caractéristiques de l'immigration au Québec accompagnant le document de consultation mettent en évidence les inégalités entre les femmes et les hommes, les femmes immigrantes étant plus représentées dans les catégories de statuts les plus défavorables.

- Elles sont proportionnellement beaucoup moins nombreuses à immigrer avec un statut d'immigrantes économiques.
- Elles sont beaucoup plus nombreuses à arriver par la voie du regroupement familial. Cette catégorie est associée à un statut hautement défavorable aux femmes qui sont enfermées dans une situation de dépendance pour au moins trois années et qui maîtrisent moins souvent le français. Le Québec devrait prévoir des mesures spécifiques d'accès à une francisation tant en amont qu'en aval de la sélection pour ces femmes souvent plus vulnérables.

- Il est donc nécessaire de favoriser l'égalité des chances entre les femmes et les hommes immigrants dès la sélection ainsi que dans les modalités de cette sélection.

En outre, le MICC devrait inclure dans sa planification 2012-2015 des mesures spécifiques pour les femmes immigrées dans toutes les catégories d'immigration afin de rétablir une équité de genre. Si les femmes immigrées et racisées éprouvent plus de difficultés à relever le double défi de l'emploi et de la famille, c'est surtout du fait d'une absence de mesures portant sur la nature spécifique de leurs besoins, étant donné notamment les obstacles rencontrés par ces femmes dans la conciliation travail-famille en période post-migratoire et les besoins spécifiques des femmes nouvellement arrivées.

Toute politique d'immigration, dans le contexte de vulnérabilité de l'immigration féminine actuelle, devrait à notre avis, prendre en compte le genre dans la période post-migratoire par la définition des mesures suivantes:

- le financement suffisant et systématique de haltes garderies accompagnant tous les Programmes de francisation, d'accompagnement et d'intégration en emploi s'adressant aux personnes nouvellement arrivées afin de s'assurer de la réelle participation des femmes aux programmes mis en œuvre et de lutter contre leur isolement ;
- l'augmentation substantielle du nombre de places en garderie à 7\$ afin de favoriser la conciliation travail-famille en prenant en compte la plus grande précarité économique des femmes immigrantes ;
- une durée de francisation plus longue suivie de la multiplication de lieux de pratiques de la langue sur des périodes adaptées aux besoins des femmes immigrées et racisées ;
- la multiplication de formations d'appoint ainsi que de mesures d'aide financière permettant une reconnaissance acceptable des diplômes et acquis antérieurs de ces femmes ;
- la multiplication de programmes permettant l'acquisition d'expériences de travail favorisant l'intégration en emploi.

Enfin ,

- la levée des biais systémiques renforçant les inégalités entre les femmes et les hommes tant au niveau des critères de sélection que des statuts d'immigration même si ces derniers relèvent du gouvernement fédéral.

Si, comme il est mentionné dans les orientations soumises à consultation, les difficultés d'intégration rapide au marché du travail sont relatives aux défis liés à la francisation et au profil des candidats, la question du volume d'immigration ne nous apparaît pas comme élément prioritaire pour les femmes. C'est plutôt l'élaboration d'un ensemble de mesures favorisant leur intégration à la société québécoise et leur égalité qui nous paraît le plus important.

Orientation 3

La TCRI a toujours prôné l'égalité entre les hommes et les femmes, indépendamment de leur origine ou de leur statut. Les politiques d'immigration et d'intégration du Québec, dans le contexte de vulnérabilité de l'immigration féminine actuelle, doit prendre en compte le genre et appliquer systématiquement l'analyse différenciée selon les sexes afin de lever tous les biais sexistes renforçant les inégalités entre les femmes et les hommes tant au niveau des critères de sélection que des mesures d'intégration.

4. Pour que les jeunes immigrants cheminent au mieux de leurs potentiels

En 2007-2008, plus de 78 000 jeunes immigrants de première génération (nés hors Canada) fréquentaient le préscolaire, le primaire et le secondaire. Actuellement, le réseau scolaire public de l'île de Montréal compte 22,4 % d'élèves des ordres d'enseignement primaire et secondaire nés à l'étranger de parents nés à l'étranger⁹. Suivant la tendance générale des flux migratoires, la part relative des immigrants au sein de la population totale des élèves ne cesse de croître¹⁰. Dans son document de planification, le gouvernement du Québec espère poursuivre dans cette voie en accueillant 35 à 65% d'immigrants de moins de 35 ans et en privilégiant les jeunes familles¹¹.

Pourtant, la discrimination dont sont victimes les enfants et les jeunes immigrants fait consensus. Elle a été largement dénoncée tant par le milieu communautaire¹² que par la Commission des droits de la personne et de la jeunesse¹³ et par les chercheurs en éducation.

Le milieu scolaire révélateur d'une discrimination accrue pour certains groupes de jeunes immigrants.

Le groupe des jeunes immigrants n'est pas homogène et parmi les élèves issus de l'immigration, *certaines sous-groupes ont des caractéristiques particulièrement défavorables* en regard de la réussite scolaire, affichent des résultats scolaires bien inférieurs à leur potentiel et exigent une attention particulière : ceux de première génération (nés hors Canada), ceux de langue maternelle

⁹ Voir : Comité de gestion de la taxe scolaire (Mai 2010). *Portrait socioculturel des élèves inscrits dans les écoles publiques de l'île de Montréal*. Inscriptions au 18 novembre 2009. 491 pages.

¹⁰ Voir : Carpentier A., Ghislain C., Santana E et Aït-Saïd R. (octobre 2009) *Les élèves issus de l'immigration – Regard de 2001*. Dans le dossier « L'école ouverte sur la diversité : un monde qui prend forme », Revue vie pédagogique. Numéro 152, p 54.

¹¹ Voir : Gouvernement du Québec (2011). *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015*, page 29.

¹² Voir : TCRI (mai 2010). *Prévenir et contrer le profilage racial. De l'intention à l'action*. Mémoire présenté à la CDPDJ par le TCRI dans le cadre des audiences publiques sur le profilage racial. 26 p.

Voir : TCRI (mars 2011). *L'intégration des enfants et des jeunes immigrants de première génération au Québec. Perspective des organismes au service des nouveaux arrivants, Rapport d'enquête*. 70 pages.

¹³ Voir : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (2011). *Profilage racial et discrimination systémique des jeunes racisés*. Rapport de la consultation sur le profilage racial et ses conséquences. 131 pages.

et surtout d'usage autre que le français, ceux provenant de l'Amérique Centrale et du Sud, des Antilles, de l'Afrique Subsaharienne ainsi que de l'Asie du Sud¹⁴.

Les *adolescents immigrants* (12-17 ans), notamment les nouveaux arrivants, doivent être mieux supportés, car ils rencontrent des obstacles majeurs qui sont déterminants à court terme pour leur avenir social et professionnel. Alors que les besoins sont accrus pour cette tranche d'âge, les écoles secondaires leur offrent peu et dans la plupart des cas pas du tout de support. Les intervenants communautaires au service des nouveaux arrivants et les chercheurs s'accordent à reconnaître que plus les jeunes immigrants arrivent tard dans le système scolaire québécois, plus leurs chances de réussir diminuent¹⁵. Lorsqu'ils intègrent l'école québécoise pour la première fois au niveau secondaire, ils sont seulement 48 % à diplômé après 7 ans versus 75.2 % des élèves de première génération arrivés avant le secondaire, soit une différence de 28.3 points de pourcentage¹⁶. Les immigrants de première génération ont aussi plus de retard au début du cheminement secondaire que tous les autres élèves et leur retard est plus important en nombre d'années. Ils sont en effet 31,7 % à avoir un an de retard et 25,5 % à avoir 2 ans et plus de retard, contre 20 % et 3,3 % pour les élèves immigrants de deuxième génération et 21,5 % et 4,9 % pour les autres élèves¹⁷. En outre, ce sont les immigrants de première génération qui accumulent le plus de retard scolaire au cours du secondaire. Or, les chercheurs ont mis en évidence que la diplomation des élèves issus de l'immigration du secondaire était fortement liée à deux facteurs en rapport avec le processus de scolarisation de ces jeunes soit le retard à l'arrivée et le retard supplémentaire en secondaire¹⁸.

Par ailleurs, les jeunes immigrants nés hors Canada 16-24 ans) sont surreprésentés en formation générale aux adultes (FGA) où l'approche modulaire qui requiert une grande autonomie est peu adaptée à leurs besoins. Rappelons-nous que la FGA a été conçue en fonction du potentiel et des besoins d'adultes québécois retournant aux études. Les récents travaux de recherche de Maryse Potvin¹⁹ sur les trajectoires sociales et scolaires des jeunes de 16-24 ans issus de l'immigration en FGA, vont à l'encontre de l'image de « décrocheurs » attribuée aux jeunes en FGA. Elles mettent en évidence que ces jeunes passent directement de la formation générale aux jeunes (FGJ) à la FGA via l'école secondaire fréquentée (70%), ont souvent été déclassés (en partie à cause d'obstacles systémiques) et ne peuvent donc en aucun cas être considérés comme des décrocheurs. En outre, malgré leur motivation à diplômé, 10% décrochent. Bien que ces jeunes aient des profils « à risque », ils apparaissent majoritairement motivés et résilients, au regard des retards ou obstacles accumulés au cours de leur trajectoire. Ce qui l'amène à conclure²⁰ qu' « une réflexion en profondeur reste à faire sur le maintien d'une partie de cette population au secteur des jeunes

¹⁴ Voir : Ledent J., Murdoch J. et Mc Andrew M. (2011) *La réussite scolaire des jeunes de première et deuxième génération au secteur français du secondaire québécois*, Dans Thèmes canadiens « La réussite scolaire des élèves issus de l'immigration », p 15-22

¹⁵ Voir : TCRI (mai 2010) et TCRI (mars 2011).

¹⁶ Ledent J., Murdoch J. et Mc Andrew M. (2011) p 15-22

¹⁷ Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (janvier 2008). *Étude exploratoire du cheminement scolaire des élèves issus de l'immigration : cohorte de 1994-1995 des élèves du secondaire*. Bulletin Statistiques de l'éducation. Numéro 34. Page 6.

¹⁸ Ledent J., Murdoch J. et Mc Andrew M. (2011) p 15-22

¹⁹ Voir : Potvin Maryse et Leclercq J-B. (2011). *Trajectoire sociale et scolaire de jeunes de 16-24 ans issus de l'immigration en formation générale aux adultes à Montréal*. Dans Thèmes canadiens « La réussite scolaire des élèves issus de l'immigration », p 35-41

²⁰ Idem page 38.

jusqu'à la fin de leur scolarité ou, au contraire sur l'adaptation systémique du secteur des adultes pour prendre en compte leurs besoins et y répondre ».

Enfin, nous souhaitons attirer l'attention sur la situation des jeunes réfugiés qui sont très majoritairement membres de minorités visibles (Colombie, République démocratique du Congo, Guatemala, Irak...), sont souvent sous-scolarisés et marqués par un vécu traumatique. Des efforts spécifiques doivent être déployés pour permettre à ces jeunes un accès plus équitable à l'éducation.

Les organismes au service des nouveaux arrivants, des catalyseurs de changement pour des institutions plus ouvertes aux nouveaux arrivants

Les organismes communautaires au service des nouveaux arrivants sont régulièrement sollicités par les familles qui cherchent du support dans leurs efforts d'adaptation et d'accompagnement de leurs enfants (explication du fonctionnement des services publics et des caractéristiques de la culture québécoise, référence, support psychosocial...). Une enquête récemment publiée par la TCRI²¹ prouve que bon nombre d'organismes sont aussi sollicités par des professionnels des institutions publiques, en particulier le milieu scolaire (59 % des organismes), de la santé et des services sociaux (32%) et de la protection de la jeunesse (18%). La fréquence élevée des demandes de support du milieu scolaire ne peut que nous interpeller dans la mesure où elle indique clairement que c'est là que les professionnels rencontrent le plus de difficultés à composer avec les enfants et les jeunes immigrants. L'école, principal espace de socialisation des enfants, apparaît aussi comme un terrain privilégié pour faciliter l'intégration des familles immigrantes. Pour la famille comme pour l'école, le défi est à la hauteur de l'opportunité que représente cette rencontre, l'intégration de l'une passant par l'adaptation réciproque de la famille et de l'école. L'établissement d'un dialogue continu et de qualité entre l'enfant, les parents et les enseignants autour des valeurs parfois contradictoires, parfois controversées qui les animent apparaît incontournable.

Dans ce contexte, les organismes au service des nouveaux arrivants sont amenés à jouer le rôle de ponts et ainsi à contribuer à combler le fossé qui sépare encore trop souvent l'école et les autres institutions de la société québécoise de certaines familles immigrantes. L'analyse de la nature des demandes faites aux organismes nous permet de mieux cerner ce qui semble poser problème aux professionnels des services publics dans leurs interventions en lien avec les situations parfois complexes des jeunes immigrants et de leurs familles, entre autres : la compréhension des parcours migratoires et des situations particulières parfois complexes des familles, ainsi que l'élaboration de stratégies d'intervention intégrant ces paramètres et adaptées aux besoins et aux réalités des familles.

D'une manière générale, la reconnaissance du potentiel et du droit des familles à jouer un rôle de premier plan dans le développement de leurs enfants est essentiel et passe par une lutte contre les préjugés (manque d'implication ou incapacité présumée des parents) et un changement d'approche (d'une collaboration unilatérale à une collaboration réciproque, d'une approche centrée sur l'élève à une approche centrée sur la famille, d'une logique de service à une logique de prise en charge).

²¹ Voir : TCRI, mars 2011.

Au-delà du milieu scolaire, l'accessibilité des services et la préparation des milieux vis-à-vis des jeunes et de leurs familles constituent des enjeux majeurs pour d'autres services publics tels que les services de garde, les soins de santé et les services sociaux ou la protection de la jeunesse. Ces adaptations passent par une amélioration de l'accessibilité et l'adaptation des structures publiques (identification et lutte contre les obstacles systémiques à la pleine participation et au bien-être des jeunes immigrants), par le soutien aux professionnels oeuvrant auprès de ces jeunes (formation initiale et continue, conditions de travail favorisant la collaboration et l'entraide intersectorielle et multidisciplinaire...) et par un changement radical d'approche qui placerait le dialogue et la collaboration avec les familles au centre des interventions, la famille incluant les personnes faisant partie du réseau de support et/ou de solidarité de la famille.

Les organismes d'accueil au service des nouveaux arrivants gardent confiance dans le fait qu'un cheminement scolaire, social et professionnel plus équitable pour ces jeunes reste possible et suggèrent de nombreuses pistes de réflexion et d'action notamment pour rendre les services publics mieux adaptés et donc plus accessibles aux jeunes immigrants et à leurs familles dont les besoins spécifiques sont trop souvent sous-estimés. Ces diverses recommandations sont exposées dans le rapport que la TCRI a soumis dans le cadre de la consultation sur le profilage racial menée par la commission des droits de la personne et de la jeunesse (TCRI, mai 2010) ainsi que dans son tout récent rapport sur l'intégration des enfants et des jeunes immigrants de première génération au Québec²².

Le gouvernement peut compter sur l'engagement des organismes au service des nouveaux arrivants qui ont développé une grande expertise auprès des jeunes immigrants et de leurs familles ainsi que des collaborations porteuses d'inclusion (mais trop ponctuelles ou locales faute de financement récurrent) avec divers acteurs institutionnels en lien avec les problématiques jeunesse. Néanmoins il nous apparaît important de relever le décalage considérable existant entre la façon dont le gouvernement conçoit le rôle des organismes communautaires au service des nouveaux arrivants (services complémentaires à ceux des services publics) et celui que le réseau du secteur public les amène à jouer pour sortir des impasses qu'ils rencontrent sur le terrain, notamment lorsque les normes des institutions et les pratiques habituelles ne permettent pas de répondre aux besoins spécifiques des nouveaux arrivants. Au quotidien, les intervenants des organismes communautaires sont amenés à apporter une contribution en vue de faciliter la création de liens de collaboration entre les familles et les services publics, mais aussi la mise en place de pratiques plus inclusives dans les institutions. En ce sens, la spécificité des organismes aux services des nouveaux arrivants réside plus dans leur capacité à développer des pratiques novatrices et à soutenir des approches inclusives évoluant au gré des besoins que dans le fait d'offrir des services complémentaires au secteur public. La reconnaissance structurelle de ce rôle joué par les organismes nous apparaît essentielle.

Orientation 4

Les politiques et programmes du gouvernement du Québec doivent prendre en compte la situation particulière des enfants et des jeunes nouveaux arrivants (et de leurs familles) afin de lever les obstacles systémiques qui entravent leur cheminement socio-scolaire, de mieux

²² Idem.

préparer les institutions à composer avec ces jeunes (écoles, soins de santé et services sociaux, protection de la jeunesse), de soutenir plus adéquatement les organismes d'accueil des nouveaux arrivants dans leur rôle de catalyseur de changement pour des institutions plus inclusives.

5. Pour une meilleure protection des réfugiés et des demandeurs d'asile au Québec

À titre de regroupement des organismes communautaires de soutien et de défense des personnes réfugiées, immigrantes et sans statut, une de nos préoccupations concerne bien sûr la question de l'accueil et de la protection des réfugiés au Québec. Il s'agit pour nous d'un enjeu important qui malheureusement ne reçoit pas assez d'attention bien que l'immigration humanitaire ait contribué de manière non négligeable au succès de l'immigration au Québec, notamment par son taux de rétention plus élevé que la moyenne. La TCRI déplore l'absence de vision et d'orientations concrètes dans le document de consultation à l'égard des politiques québécoises en matière d'immigration humanitaire. Un effort devra être fait à cet égard.

En 2011, les hommes, les femmes et les enfants dont la vie, les droits et les libertés sont menacés, sont toujours aussi nombreux à chercher leur salut dans la fuite et l'exil. Le Québec partage avec le Canada une histoire face aux réfugiés. Guidés par les obligations humanitaires du Canada, et par conséquent du Québec, de même que par les obligations relatives aux droits de la personne²³, nous nous sommes engagés à aller au-delà de la définition d'un réfugié, au sens de la Convention de Genève pour la protection des réfugiés de 1951.

L'attitude et l'action humanitaire des gouvernements canadiens et québécois sont souvent applaudies à l'échelle internationale, même si certains autres gestes, pour le moins ambigus, ont parfois semblé ignorer dangereusement les principes élémentaires de justice.

On semble oublier que durant les années 90, les réfugiés et les personnes en situation semblable représentaient annuellement entre 20 et 25% du bassin migratoire au Québec. Ce qui signifie que la politique d'immigration est fortement tributaire de l'apport de ces réfugiés pour façonner l'avenir du Québec.²⁴ L'énoncé de l'Accord Canada-Québec²⁵ à cet effet, donne une orientation très précise. Notons qu'il s'agit d'une des rares obligations pour le Québec à l'égard du reste du Canada en matière d'immigration.

Si nous tenons compte du fait que les politiques de régionalisation de l'immigration reposent en partie sur la sélection des réfugiés à l'étranger, il nous semble essentiel que la spécificité de cette population, souvent vulnérable, se reflète dans les politiques et programmes d'immigration et d'intégration et que les ressources qui y sont consacrées soient adéquates. Les montants dédiés à

²³ Déclaration universelle des droits de l'Homme, Pacte relatif aux droits civils et politiques, Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, Convention des droits des enfants, etc.

²⁴ 60 660 personnes réfugiées établies au Québec de 2001-2010

²⁵ Énoncé de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration humanitaire : “ De manière à assumer pleinement sa part de responsabilité d'accueil humanitaire, le Québec s'engage à accueillir un pourcentage du nombre total de réfugiés et de personnes en situation semblable accueillis par le Canada au moins égal à son pourcentage de la population canadienne ” Art. I (8)

l'accueil des réfugiés devraient d'ailleurs bénéficier proportionnellement de l'indexation annuelle de la compensation financière transférée par le gouvernement fédéral à l'intégration de ces personnes, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Bien que la question des réfugiés soit demeurée principalement sous juridiction fédérale, le Québec a toujours eu à jouer un rôle prépondérant quant à leur accueil, et ce surtout depuis que le Québec est maître d'œuvre de la sélection des réfugiés destinés au Québec. Au fil des ans, la population du Québec a su démontrer sa générosité, et le gouvernement faire honneur à ses obligations humanitaires internationales. En 1979, avec l'arrivée des "boat people" vietnamiens, les québécois et québécoises ont fait preuve d'une solidarité exceptionnelle en accueillant et en parrainant, conjointement avec le gouvernement, un nombre imposant de réfugiés. Plus récemment, dans un autre contexte, la population québécoise a réagi avec grande générosité et enthousiasme lors de l'accueil des réfugiés Kosovars en 1999, démontrant une fois de plus son ouverture et son humanisme. Le gouvernement du Québec a aussi su faire face à des situations d'urgence en utilisant à quelques reprises ses pouvoirs discrétionnaires ou en sélectionnant pour raisons humanitaires un certain nombre de sinistrés du séisme haïtien dans le cadre du programme de parrainage humanitaire en Haïti.

Aujourd'hui, à l'heure où le Québec se questionne sur ses valeurs communes et les principes propres à rallier une majorité de citoyens et de citoyennes pour bâtir une société pluraliste et plus juste, au moment où le rôle de l'État est remis en question et que les questions de sécurité et de contrôle des frontières dominent les débats sur l'immigration, où en sommes-nous avec notre attitude humanitaire et notre préoccupation quant au respect des droits des plus démunis, y compris ceux des réfugiés et des demandeurs d'asile qui cherchent protection?

Nous sommes toujours aussi préoccupés par la tendance des différents paliers gouvernementaux à remettre plus ou moins subtilement en question le droit d'asile, le droit à la protection, et même à dénigrer ceux qui tentent de s'en prévaloir.

En ce qui a trait aux demandeurs d'asile, la situation est toujours aussi préoccupante même si l'on constate une baisse importante des demandes. Nombre d'entre eux arrivent généralement après avoir vécu des expériences traumatisantes telles que la torture et la violence organisée, ils n'ont souvent aucune connaissance du pays et maîtrisent difficilement le français ou l'anglais. Ils doivent, entre-autre, faire face à un processus complexe de détermination du statut de réfugié et se retrouvent isolés, séparés de leur famille, accentuant ainsi leurs besoins d'orientation et de support. Les services d'accueil subventionnés que pouvaient offrir les organismes communautaires aux personnes en attente du statut de réfugié ont pratiquement disparus; seul le soutien à la recherche de logement demeure. Cela a des conséquences sociales et économiques à plus long terme, étant donné que la majorité de ces personnes s'établiront définitivement au Québec. Il demeure que les situations de détresse et d'anxiété dans lesquelles ces personnes sont maintenues, en attendant la décision ultime des autorités fédérales, ont un impact néfaste sur leur parcours d'intégration et hypothèquent leur avenir.

Pendant que le MICC et CIC se renvoient la balle au sujet des demandeurs d'asile et du partage des responsabilités, le fardeau revient finalement aux organismes communautaires, et à quelques œuvres de charité, d'assumer tant bien que mal un soutien minimal (et souvent bénévole) à ces personnes qui sont, en fait, livrées à elles-mêmes.²⁶

Les réfugiés pris en charge par l'État

Par ailleurs, le MICC sélectionne chaque année un certain nombre de réfugiés à l'étranger pour les réinstaller au Québec (1900 par année), principalement dans 12 destinations hors Montréal. Ces réfugiés sont pris en charge par l'État en bénéficiant pendant un an d'un soutien matériel et financier de base. De plus, un nombre²⁷ très restreint de réfugiés sont pris en charge par le secteur privé. Il s'agit le plus souvent de familles qui ont vécu des situations très difficiles (dans des camps, en exil ou déplacées dans leur propre pays) et qui ont besoin d'un soutien et d'un accompagnement particulier.

Le Programme d'accueil et d'installation des réfugiés (PAIR) assure une partie des frais d'installation immédiats des réfugiés pris en charge par l'État, mais c'est la sécurité du revenu qui subvient aux besoins essentiels de ces familles, dont les normes ne sont pas toujours adaptées aux besoins réels des réfugiés. C'est avec inquiétude que nous constatons, d'année en année une détérioration des conditions d'accueil des réfugiés pris en charge par l'État, le budget du PAIR n'étant pas indexé au coût de la vie.

Dans un contexte où le Québec accueille de nouveaux bassins de réfugiés beaucoup plus vulnérables, notamment en matière de santé physique et mentale, les préoccupations des organismes d'accueil sont vives et la situation des plus inquiétantes. Les conditions d'établissement des réfugiés pris en charge par l'État suscitent de nombreux questionnements face à l'insuffisance des ressources, au sous-financement des organismes d'accueil et aux conditions dans lesquelles sont accueillis ces réfugiés.

Nous sommes d'avis que le Québec doit apporter plus d'attention aux réfugiés et aux personnes en situation de détresse dans ses politiques d'immigration et d'intégration. Il s'agit d'un volet important de ses politiques d'immigration, dont les succès et les mérites sont peu connus du grand public. Le gouvernement doit se doter d'une stratégie de communication afin d'expliquer à la population les efforts qui sont fait en matière d'immigration humanitaire. D'autant plus que les organismes communautaires qui accueillent ces réfugiés ont développé une expertise et une pratique qui donnent au Québec un potentiel intéressant et enviable au plan international en ce qui a trait au succès d'un rétablissement.

Le Programme québécois de parrainage collectif de réfugiés par le secteur privé reste malheureusement toujours aussi marginal. Une combinaison de restrictions fédérales et provinciales telles que des critères d'admissibilité trop stricts, des délais démesurés malgré la présence de parrains prêts à accueillir les réfugiés ont fait en sorte que le Programme de parrainage collectif a énormément perdu de sa vitalité. Une des grandes faiblesses du parrainage collectif reste cependant sa méconnaissance par le grand public. Contrairement au reste du

²⁶ Bertot & Mekki-Berrada (1999), Des services aux demandeurs d'asile : Pourquoi ? Ce qu'en disent les intervenants d'organismes communautaires du grand Montréal, Publication de la TCRI.

²⁷ En moyenne 300 à 400 réfugiés parrainés par année au Québec, comparé à environ 3000 pour le reste du Canada.

Canada, les organismes de parrainage ne bénéficient d'aucun soutien gouvernemental, notamment en matière de formation.

Il faut cependant applaudir les efforts soutenus du MICC pour envoyer des missions ponctuelles à l'étranger pour sélectionner des réfugiés, ce qui a permis de faciliter les procédures, de réduire les délais et de développer une précieuse connaissance du terrain.

Orientation 5

Étant donné l'anticipation d'un faible niveau de réfugiés reconnus sur place pour les années à venir, nous sommes d'avis que cette baisse soit compensée graduellement par une augmentation de la catégorie des réfugiés sélectionnés à l'étranger et que plus de moyens et de ressources soient déployés pour l'intégration des personnes issues de l'immigration humanitaire.

6. Pour des mesures qui facilitent l'intégration en emploi

Les nouveaux immigrants affichent un taux de chômage 3 fois supérieur à celui des natifs²⁸. Un immigrant peut espérer retrouver un niveau de vie correspondant à celui des natifs après vingt ans d'établissement²⁹. Les écarts de revenus entre les immigrants et les natifs sont démesurés et ont tendance à se creuser³⁰. Les immigrants sont surreprésentés chez les bénéficiaires de l'aide sociale³¹. La racialisation de la pauvreté est depuis plusieurs années un phénomène bien réel qui va en s'accroissant³². Ces faits documentés, analysés, décortiqués sont devenus quasi banals tant ils sont connus de tous depuis une vingtaine d'années. Pourtant, plutôt que de passer à l'action pour inverser la vapeur, nous en sommes encore à réfléchir à des « pistes de solution » dans le cadre de colloques, congrès, journées de réflexion. On semble espérer trouver la recette magique sans avoir à repenser nos politiques, nos pratiques et à adapter nos services.

Outre l'important dossier de la reconnaissance des acquis et des compétences qui évolue lentement, le Réseau national des organismes spécialisés dans l'intégration en emploi des nouveaux immigrants (ROSINI)³³ croit que deux actions concrètes et réalisables immédiatement amélioreraient grandement la capacité du Québec à intégrer les nouveaux immigrants dans leur domaine de compétences : adapter les services de développement de main d'œuvre aux besoins spécifiques des nouveaux immigrants et intervenir auprès des employeurs.

²⁸ Institut de la statistique du Québec, 2009. Le taux de chômage des immigrants de moins de 5 ans est de 22.4% comparativement à un taux de 7.6% pour les natifs.

²⁹ Statistique Canada, Recensement de 2006. Les nouveaux immigrants ont un taux de faible revenu après impôt se situant à 34,1 % comparativement à un taux de 9.7% pour les personnes nées au Canada.

³⁰ Statistique Canada, recensement 2006. L'écart de revenu annuel médian entre les non-immigrants et les immigrants était de 3 721\$ en 2001 et de 5 856\$ en 2005.

³¹ Statistique Canada, Recensement 2001. Les personnes de 15 ans et plus nées hors Canada représentaient 33.1% de la population montréalaise et 52% des prestataires de l'aide sociale.

³² Anderson, Johan, *Conseil canadien de développement social*, 2005, Recensement 2001. À Montréal, le taux de pauvreté des minorités visibles était de 46% et de 24% pour le reste de population.

³³ Le ROSINI est responsable des dossiers liés à l'emploi et au marché du travail à l'intérieur de la TCRI.

Les besoins spécifiques des nouveaux immigrants dus à la perte de repères engendrée par le processus migratoire ne sont pas compatibles avec les notions de base des services d'intégration au marché du travail. La philosophie qui sous-tend tous les services d'employabilité est l'autonomie, le rôle des organismes qui œuvrent en employabilité étant d'outiller la personne pour qu'elle fasse elle-même sa recherche d'emploi.

Les immigrants sont des gens très autonomes. En effet, décider de refaire sa vie dans un autre pays nécessite une importante capacité d'autonomie et d'empowerment, ainsi qu'une bonne dose de détermination. Cependant le fait de se retrouver dans un environnement où les règles du jeu sont différentes, où les codes sont nouveaux et souvent implicites, où le réseau professionnel est inexistant nécessite un accompagnement différent et adapté. Les adaptations nécessaires ont été documentées par le ROSINI (référence approche interculturelle).

Les interventions auprès des employeurs qui sont une composante essentielle de l'intégration en emploi des personnes immigrantes doivent faire partie des pratiques d'intégration professionnelles. D'ailleurs plusieurs entreprises manifestent le désir d'être accompagnées pour accueillir et intégrer harmonieusement les nouveaux immigrants dans leur équipe de travail et également pour relever les défis que posent une équipe de travail diversifiée.

Les interventions en entreprises ont démontré par le passé leur efficacité; les employeurs et les nouveaux immigrants appréciaient l'accompagnement offert par le conseiller en emploi qui servait de facilitateur en permettant une compréhension mutuelle des réalités et des enjeux de chacun. Or malgré la pertinence de ces actions et les résultats plus que satisfaisants en termes de rétention en emploi (au-delà de 85%)³⁴, ce type d'accompagnement personnalisé est désormais marginal. Pourquoi cette pratique a-t-elle été restreinte plutôt que soutenue et encouragée?

Afin de faciliter l'accès des immigrants à un travail dans leur domaine de compétences, il faudrait que les services actuels autorisent l'intervention à double rythme. Pour des questions de survie, les nouveaux immigrants veulent rapidement travailler, ce qui les amène à occuper des emplois non qualifiés très éloignés de leur domaine de compétences. Les organismes qui les accompagnent devraient être autorisés à poursuivre leur accompagnement même si ces derniers sont en emploi afin qu'à moyen terme ils puissent avoir accès à des postes correspondant à leurs profils. Cette action permettrait, d'une part, à la société québécoise de bénéficier des talents et des compétences des immigrants et, d'autre part, d'augmenter le niveau de vie des personnes immigrantes et de leur famille. Pourquoi n'est-il pas possible d'accompagner le nouvel immigrant jusqu'à l'obtention d'un travail dans son domaine de compétences?

³⁴ Emploi-Québec, Situation des participants au Projet d'activités d'immersion professionnelle pour personnes immigrantes à Montréal (1998-199 à 2003-2004), 2005

Pour faire la différence, il est impératif de mettre en œuvre des actions simples ayant un impact positif, direct et concret sur l'intégration en emploi des nouveaux immigrants et de cesser de rechercher la solution magique qui n'existe pas.

Orientation 6

Le Québec devra redoubler d'efforts pour adapter les pratiques dans le domaine de l'intégration en emploi des nouveaux immigrants par la reconnaissance de l'approche interculturelle adaptée à l'employabilité. Cette approche globale inclut, entre autre, l'intervention à double rythme et l'accompagnement des employeurs.

7. Pour une vision contemporaine de la régionalisation de l'immigration

La régionalisation de l'immigration s'inscrit dans le cadre du phénomène contemporain de mobilité croissante qui touche toutes les sociétés. Cette tendance nous amène à repenser la vision et les approches en matière de régionalisation, notamment les concepts de rétention et de mobilité ne doivent plus être opposés. La régionalisation de l'immigration implique le développement d'une vision globale et décloisonnée qui doit inclure tant les migrations de la région de Montréal vers les régions que les migrations inter régionales.

Qu'ils soient temporaires ou permanents, les établissements des personnes immigrantes sont un apport pour les régions et la régionalisation et les organismes communautaires sont des accompagnateurs de cette mobilité qui caractérise notre époque.

La presque totalité des régions du Québec ont signé une entente sur l'immigration, voyant la venue de personnes immigrantes comme une des solutions à envisager pour répondre aux défis de rareté de main-d'œuvre appréhendée. Il est certes louable, voire souhaitable que l'apport des personnes immigrantes bénéficie à toutes les régions du Québec, cependant il faut faire attention à ne pas tomber dans le piège d'une immigration exclusivement utilitariste.

Même si l'emploi est le vecteur central des activités en régionalisation, le comité régionalisation de la TCRI considère que l'obtention d'établissements en région dépend de l'implication des partenaires³⁵ qui doivent considérer tous les besoins de la personne immigrante et de sa famille : emploi, services publics adaptés (santé, éducation), loisirs, mobilité, réseau social, communauté d'accueil ouverte et accueillante. Des interventions doivent donc se faire sur tous les plans: sensibilisation de la communauté d'accueil et des personnes immigrantes établies en région, activités de réseautage avec les membres de la communauté, accompagnement de la personne immigrante et de sa famille, sensibilisation et accompagnement de l'employeur, adaptation des services publiques (éducation, santé). Cependant une mise en garde s'impose, il faut davantage qu'un grand cœur et de la bonne volonté pour accueillir des familles immigrantes et préparer le milieu, il faut posséder des compétences interculturelles qui vont des habiletés en communication

³⁵ Les partenaires sont tous les acteurs de la communauté : organismes communautaires, institutions publiques (santé, éducation, emploi), classe politique (conférence régionale des élus), services municipaux (sports, loisirs, culture), réseaux d'employeurs (Chambre de commerce, regroupement de gens d'affaires) ainsi que les citoyens.

interculturelle jusqu'à la médiation interculturelle. Si ce facteur n'est pas pris en compte, des tensions sociales surgiront et ne pourront être circonscrites, provoquant pour le milieu une réaction défensive de fermeture et pour la famille immigrante le rejet, l'isolement voire l'exclusion.

Le programme de régionalisation de l'immigration doit être flexible et permettre des scénarios de partenariat variés adaptés aux diverses réalités et aux mandats des acteurs régionaux.

Orientation 7

Que la régionalisation de l'immigration soit vue comme un système dynamique basé, d'une part, sur un modèle global d'intégration qui prend en compte les besoins d'accompagnement liés à la complexité de l'intégration et de la mobilité et d'autre part, adaptable aux réalités régionales multiples et ce dans le respect de l'expertise existante.

Récapitulatif des orientations de la TCRI :

Orientation 1 : La TCRI a toujours privilégié une augmentation progressive des niveaux d'immigration, traditionnellement très bas au Québec comparé au reste du Canada, en s'assurant que cela ne s'effectue pas au dépend des catégories de la famille et de l'immigration humanitaire qui ont toujours été des composantes essentielles de l'ensemble du mouvement migratoire au Canada et particulièrement au Québec. Nous recommandons donc une croissance des niveaux équilibrée en fonction d'objectifs économiques, humanitaires et linguistiques. Cependant, il est impératif qu'une augmentation et même un maintien des niveaux d'immigration actuels soit accompagnée de mesures et de ressources financières additionnelles et adéquates favorisant l'intégration des nouveaux arrivants.

Orientation 2 : La TCRI recommande que le rôle et la responsabilité des différents acteurs et intervenants institutionnels et non-gouvernementaux soient mieux définis et que le partage des ressources entre le secteur public et le secteur communautaire soit mieux équilibré.

Nous demandons qu'une réflexion en profondeur soit menée sur la complémentarité des ressources existantes afin de s'assurer que les mesures en place soient adaptées et répondent aux besoins des nouveaux arrivants. À cet effet, une évaluation sérieuse devra être entreprise pour identifier les pratiques gagnantes et celles qui ne donnent pas de résultats.

Orientation 3 : La TCRI a toujours prôné l'égalité entre les hommes et les femmes, indépendamment de leur origine ou de leur statut. Les politiques d'immigration et d'intégration du Québec, dans le contexte de vulnérabilité de l'immigration féminine actuelle, doit prendre en compte le genre et appliquer systématiquement l'analyse différenciée selon les sexes afin de lever tous les biais sexistes renforçant les inégalités entre les femmes et les hommes tant au niveau des critères de sélection que des mesures d'intégration.

Orientation 4 : Les politiques et programmes du gouvernement du Québec doivent prendre en compte la situation particulière des enfants et des jeunes nouveaux arrivants (et de leurs familles) afin de lever les obstacles systémiques qui entravent leur cheminement socio-scolaire, de mieux préparer les institutions à composer avec ces jeunes (écoles, soins de santé et services sociaux, protection de la jeunesse), de soutenir plus adéquatement les organismes d'accueil des nouveaux arrivants dans leur rôle de catalyseur de changement pour des institutions plus inclusives.

Orientation 5 : Étant donné l'anticipation d'un faible niveau de réfugiés reconnus sur place pour les années à venir, nous sommes d'avis que cette baisse soit compensée graduellement par une augmentation de la catégorie des réfugiés sélectionnés à l'étranger et que plus de moyens et de ressources soient déployés pour l'intégration des personnes issues de l'immigration humanitaire.

Orientation 6 : Le Québec devra redoubler d'efforts pour adapter les pratiques dans le domaine de l'intégration en emploi des nouveaux immigrants par la reconnaissance de l'approche interculturelle adaptée à l'employabilité. Cette approche globale inclut, entre autre, l'intervention à double rythme et l'accompagnement des employeurs.

Orientation 7 : Que la régionalisation de l'immigration soit vue comme un système dynamique basé, d'une part, sur un modèle global d'intégration qui prend en compte les besoins d'accompagnement liés à la complexité de l'intégration et de la mobilité et d'autre part, adaptable aux réalités régionales multiples et ce dans le respect de l'expertise existante.

Annexes



ANNEXE I

Bulletin de performance à l'endroit du gouvernement du Québec en ce qui a trait aux suivis des recommandations de la Commission Bouchard-Taylor

Face aux débats entourant les malaises et les tensions qui tiennent le Québec en haleine sur les questions d'immigration et de la cohabitation des citoyens québécois de toute origine, la TCRI a accueilli avec optimisme et satisfaction la majorité des recommandations des Commissaires Bouchard et Taylor lors de la publication de leur rapport *Fonder l'avenir : Le temps de la conciliation* déposé le 22 mai 2008. Même si les constats et le diagnostic de la Commission n'auront pas fait consensus, nous sommes d'avis qu'il est temps de revisiter les 84 recommandations et sous-recommandations de la Commission. Nous constatons que le gouvernement tarde à agir pour concrétiser les mesures proposées. C'est dans cet esprit que nous publions régulièrement un bulletin annuel de performance du gouvernement du Québec qui permettra de recenser la mise en œuvre des recommandations de la Commission et d'évaluer la progression des résultats concrets visant l'intégration des nouveaux immigrants à la société québécoise.

Chaque recommandation et sous-recommandation seront cotées en fonction de l'information rapportée par les 139 organismes de la TCRI qui œuvrent quotidiennement auprès des nouveaux immigrants dans toutes les régions du Québec.

Si une recommandation ou sous-recommandation a été retenue par le gouvernement, elle est marquée par un *oui*, le rejet de la mesure proposée est identifié par un *non*.

Une recommandation ou sous-recommandation mise en œuvre sera cotée selon la grille suivante :

- aucune amélioration, résultat non perceptible
- + - amélioration anticipée (mesure mise en œuvre, on attend les résultats)
- + résultats concrets atteints suite à l'intervention du gouvernement

(24 mai 2011)



A L'apprentissage de la diversité		
A1	Que l'État octroie beaucoup plus de moyens aux organismes dont le mandat est d'informer et de protéger les citoyens. Nous pensons en priorité à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse et au Conseil des relations interculturelles.	non
A2	Que l'État encourage les projets et les initiatives permettant aux membres des minorités ethniques de se faire davantage voir et entendre devant le grand public (programmes de radio ou de télévision, journées thématiques, etc.).	non
A3	Que l'État accroisse le soutien financier à des organismes comme la Fondation de la tolérance, l'Institut du Nouveau Monde et Vision Diversité. Il devrait encourager également la création d'autres projets du même genre à l'échelle du Québec dans l'information, la formation, l'action intercommunautaire, le débat interculturel, la diffusion du pluralisme.	non
A4	Que l'État accroisse également son appui aux initiatives analogues, aussi prometteuses, déjà en cours ou en préparation dans le monde scolaire et dans le secteur de la santé.	non

B Les pratiques d'harmonisation		
B1	Que l'État s'emploie davantage à promouvoir le cadre civique commun ou ce que nous avons appelé les valeurs publiques communes au sein de diverses institutions et dans le public en général.	non
B2	Que les gestionnaires d'institutions publiques intensifient leurs efforts pour : <ul style="list-style-type: none"> • Adapter à leur milieu et traduire en directives concrètes les grandes balises devant guider la gestion des demandes d'ajustement • Poursuivre l'implantation de l'approche dite contextuelle, délibérative et réflexive. 	non
B3	En conformité avec l'objectif de déjudiciarisation du traitement des demandes d'accommodement, que l'État favorise la responsabilisation des acteurs ou intervenants des milieux institutionnels en s'assurant qu'ils ont reçu une formation adéquate. Par exemple, modifier le programme de formation des futurs enseignants pour y ajouter un apprentissage des questions interculturelles, et organiser des sessions spécialisées à l'intention du personnel en exercice.	non
B4	Que l'État s'assure que les établissements de soins disposent d'un budget suffisant pour combler leurs besoins en services d'interprète.	non

B5	<p>Que l'État veille à mettre sur pied les mécanismes nécessaires pour que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se constitue au sein de chaque institution une expertise pratique en matière de traitement des demandes d'ajustement ; • Soit diffusé au sein de chaque établissement, en particulier auprès du nouveau personnel, le savoir accumulé par les intervenants ; 	non
	<ul style="list-style-type: none"> • S'instituent des activités d'échange et de concertation entre les unités d'un même établissement ou entre établissements d'un même secteur ; 	non
	<ul style="list-style-type: none"> • Les parents nouveaux immigrants soient mieux informés sur les pratiques d'ajustement et sur le fonctionnement du système scolaire. 	non
B6	<p>Nous approuvons l'initiative en cours à l'Assemblée nationale pour insérer dans la charte québécoise une clause interprétative établissant l'égalité hommes-femmes comme une valeur fondamentale de notre société.</p>	oui -
B7	<p>Que l'État mette sur pied un Office d'harmonisation interculturelle prenant la forme d'une instance paragonnementale relevant de l'actuel Conseil des relations interculturelles. Œuvrant en complémentarité avec d'autres organismes déjà existants dans des domaines connexes, cet Office remplirait notamment des fonctions d'information, de formation, d'animation, de conseil, de recherche, le tout centré sur les pratiques d'harmonisation interculturelle, y compris interconfessionnelle, dans notre société.</p>	non
B8	<p>En matière de congés religieux :</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> • Que l'État encourage les administrateurs publics et privés à s'orienter vers la formule dite des congés payés avec contrepartie, assortie de diverses possibilités d'aménagement ; 	non
	<ul style="list-style-type: none"> • Que la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse produise un avis établissant des repères pratiques à l'intention des gestionnaires de tous les milieux de travail : explication du cadre juridique, conception d'outils pour statuer sur les demandes de congés religieux et proposition d'un éventail de formules conformes aux jugements antérieurs des tribunaux et adaptables à chaque milieu de travail ; 	non
	<ul style="list-style-type: none"> • Concernant les problèmes liés au régime de congés religieux en vigueur dans les commissions scolaires (à savoir des congés supplémentaires payés), que l'État forme un comité d'experts mandaté pour trouver une solution équitable et conforme au cadre juridique actuel du régime des congés religieux et ce, après consultation des principaux acteurs intéressés. 	non

B9	Que l'État valorise l'excellence en matière de pratiques d'harmonisation dans les milieux de travail :	non
	<ul style="list-style-type: none"> • En incitant les grandes sociétés d'État à affirmer un leadership dans ce domaine ; • En honorant publiquement les employeurs publics ou privés qui se sont signalés par leurs efforts d'intégration et d'harmonisation. 	non
		oui -

C	L'intégration des immigrants	
C1	En matière de planification des taux d'immigration, que l'État s'assure de maintenir en équilibre le nombre d'entrées avec les ressources disponibles pour l'accueil, notamment l'insertion à l'emploi et la francisation.	non
C2	Afin de combler une grave déficience qui se fait sentir présentement, que l'État hausse le financement consacré aux groupes communautaires et autres organismes de première ligne œuvrant à l'accueil et à l'intégration des immigrants, notamment pour consolider et développer le réseau d'organismes existants en évitant le saupoudrage.	oui -
C3	Que l'État intensifie ses efforts en matière de francisation et d'intégration des immigrants par :	oui
	<ul style="list-style-type: none"> • Une meilleure coordination des programmes de francisation des immigrants entre les ministères concernés ; 	+ -
	<ul style="list-style-type: none"> • La mise sur pied d'un groupe d'étude pour revoir toute la question de la sous-représentation des membres des minorités ethniques dans les postes de l'administration publique et concevoir une démarche plus efficace ; • Une gestion plus concertée des programmes et des mesures d'intégration au sein de l'appareil gouvernemental, plus particulièrement entre les ministères de l'Immigration, de l'Éducation, de la Santé et de l'Emploi ; • Une meilleure articulation des politiques d'immigration et d'intégration aux objectifs de développement économique et social de notre société; • Un effort intensif pour réduire le taux de chômage extrêmement élevé parmi les Québécois nés en Afrique et établis au Québec depuis moins de cinq ans. 	oui -
		non
		non

C4	<p>Que l'État intensifie les mesures pour accélérer le processus de reconnaissance des compétences et des diplômes acquis à l'étranger. Parmi les mesures pressantes, nous recommandons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mise sur pied d'un comité d'enquête indépendant mandaté pour faire la lumière sur les pratiques des ordres professionnels en matière de reconnaissance des diplômes ; • L'établissement d'une instance indépendante permettant aux immigrants de formuler des plaintes et de demander une révision des décisions prises par les ordres professionnels ; • La clarification des rapports entre, d'une part, le Conseil interprofessionnel du Québec, l'Office des professions du Québec et les ordres professionnels et, d'autre part, les universités, les cégeps et l'Office québécois de la langue française, afin de dénouer les impasses qui empêchent de donner suite aux exigences de formation d'appoint imposées aux immigrants 	oui - non
C5	<p>Que l'État intensifie ses efforts afin de stimuler la régionalisation de l'immigration. Dans cet esprit, il conviendrait de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Instituer des mesures incitatives pour les entreprises qui recrutent des immigrants (par exemple, des mesures fiscales) afin de stimuler la régionalisation de l'immigration ; • Accorder un financement ad hoc aux municipalités et aux nombreux organismes d'accueil et d'encadrement qui ont été mis sur pied hors de Montréal, afin de renforcer le réseau actuel ; • Accorder une attention particulière à la Capitale nationale de façon à en faire un deuxième pôle métropolitain d'accueil des nouveaux venus ; • Inviter les régions à faire connaître leurs besoins et à formuler des projets. Encourager et donner de l'expansion aux ententes de stages et d'échanges d'étudiants comme celles qui existent présentement entre la France et le Québec et qui amènent dans nos régions des étudiants étrangers ; • Déléguer plus de responsabilités aux instances régionales. 	oui - non
C6	<p>Pour faciliter l'intégration des nouveaux arrivants, que le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles crée à leur intention un portail interactif afin de centraliser toute l'information sur les ressources et les services institutionnels (incluant : municipaux et communautaires), qu'il s'agisse d'emploi, de logement, de santé, d'éducation, etc.</p>	non
C7	<p>Que l'État accroisse le soutien financier aux organismes d'appui aux femmes immigrantes.</p>	non

C8	Que le ministère de l'Immigration prenne les mesures appropriées pour mettre à profit le bénévolat québécois aux fins de l'accueil et de l'intégration des immigrants, notamment pour leur donner accès aux réseaux sociaux.	non
C9	Que le ministère actuellement responsable de l'immigration s'appelle désormais le ministère de l'Immigration et des Relations interculturelles.	non

D	L'interculturalisme	
D1	Que l'État entreprenne une vigoureuse campagne afin de promouvoir l'interculturalisme au sein de notre société, afin qu'il soit davantage connu.	non
D2	Pour mieux établir l'interculturalisme comme modèle devant présider aux rapports interculturels au Québec, que l'État en fasse une loi, un énoncé de principe ou une déclaration en veillant à ce que cet exercice comporte des consultations publiques et un vote de l'Assemblée nationale.	non
D3	Que l'État encourage sous toutes sortes de formes les contacts interculturels comme moyens de réduire les stéréotypes et de favoriser la participation et l'intégration à la société québécoise. Dans cet esprit : <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre des programmes d'immersion, de mentorat et de tutorat ainsi que de parrainage ou de jumelage, notamment sur le modèle de l'ancien programme d'échange d'étudiants entre Montréal et les régions. Dans le même esprit, intensifier les pratiques scolaires interculturelles, les diverses initiatives municipales et les programmes déjà existants ; • Encourager sous toutes ses formes l'action intercommunautaire; • Accentuer les efforts pour stimuler le tourisme régional auprès des membres des minorités ethniques montréalaises. 	non
D4	Créer un Fonds d'histoires de vie des immigrants, placé sous la gestion de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec.	non
D5	Que l'État prête attention aux représentations qui ont été faites concernant les écoles dites ethnoconfessionnelles.	non

E Les inégalités et la discrimination		
E1	<p>Que l'État s'emploie à mieux connaître et combattre les diverses formes de racisme – en particulier l'ethnisme – présentes dans notre société. Dans cet esprit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qu'une attention particulière soit portée à la lutte contre les crimes haineux et à la protection de toutes les personnes sujettes à la discrimination multiple (homosexuels, handicapés, etc.) ; • Que la charte québécoise interdise l'incitation publique à la discrimination ; • Que des initiatives exceptionnelles soient prises pour lutter contre l'islamophobie et l'antisémitisme et pour combattre la discrimination dont sont l'objet tous les groupes racisés, notamment les Noirs ; • Que plus de ressources et de moyens soient donnés à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. 	non
E2	<p>Que les mandataires et les organismes de l'État soient imputables de leurs résultats en matière de lutte contre le racisme et la discrimination, et à cette fin, mettent en place des mécanismes de reddition de comptes fondés sur des indicateurs de performance.</p>	non
E3	<p>Que l'Assemblée nationale donne suite à une recommandation de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse visant à renforcer les droits économiques et sociaux reconnus aux articles 39 à 48 de la charte québécoise: « La Commission recommande que les droits économiques et sociaux reconnus aux articles 39 à 48 de la Charte soient renforcés en fonction des trois axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ajout d'une disposition générale, avant l'article 39, prévoyant que la loi doit respecter le contenu essentiel des droits économiques et sociaux ; • Extension aux articles 39 à 48 de la primauté sur la législation, prévue par l'article 52 de la Charte ; • Entrée en vigueur graduelle de ladite primauté, limitée dans un premier temps aux lois postérieures, puis étendue aux lois existantes » 	non
		non
		non

G	La laïcité	
G1	<p>Que le gouvernement produise un Livre blanc sur la laïcité, dont le but serait de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir ce qu'est la laïcité à partir de ses quatre principes (les deux premiers correspondant à ses finalités profondes et les deux autres se traduisant dans des structures institutionnelles essentielles) ; • Rappeler les grands choix faits par le Québec en matière de laïcité ; • Défendre la conception ouverte de la laïcité choisie et mise en oeuvre par le Québec ; • Clarifier et soumettre au débat public les questions au sujet desquelles des consensus restent à construire. 	<p>non</p> <p>non</p> <p>non</p> <p>non</p> <p>non</p>
G2	<p>Concernant le port de signes religieux par les agents de l'État :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qu'il soit interdit aux magistrats et procureurs de la Couronne, aux policiers, aux gardiens de prison, aux présidents et vice-présidents de l'Assemblée nationale. • Qu'il soit autorisé aux enseignants, aux fonctionnaires, aux professionnels de la santé et à tous les autres agents de l'État. 	<p>non</p> <p>oui</p> <p>+ -</p>
G3	<p>Que des mesures soient prises afin de rendre certaines pratiques en cours dans nos institutions publiques conformes aux principes de la laïcité ouverte. En conséquence, au nom de la séparation entre l'État et les Églises et au nom de la neutralité de l'État, nous recommandons que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le crucifix au-dessus du siège du président de l'Assemblée nationale soit retiré et remplacé dans l'Hôtel du Parlement à un endroit qui puisse mettre en valeur sa signification patrimoniale ; • Les conseils municipaux abandonnent la récitation de la prière durant leurs séances publiques. 	<p>non</p> <p>non</p> <p>non</p>
G4	<p>Que le gouvernement fasse une promotion énergique du nouveau cours d'Éthique et de culture religieuse qui doit entrer en vigueur en septembre 2008.</p>	<p>non</p> <p>non</p>
G5	<p>Que l'État produise et diffuse chaque année auprès des gestionnaires d'institutions et d'organismes publics ou privés un calendrier multiconfessionnel indiquant les dates des diverses fêtes religieuses.</p>	<p>non</p> <p>non</p>

H Les recherches à mener		
H1	<p>Que l'État libère des fonds de recherche additionnels qui seraient consacrés, notamment, aux sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La situation de l'interculturalisme ; • Le double rapport, chez l'immigrant, à la culture d'origine et à la culture de la société d'accueil ; • L'évolution des concentrations ethnoculturelles et leur signification en termes d'intégration ou de cloisonnement ; • L'état et l'effet intégrateur de l'action intercommunautaire ; • Le développement d'indicateurs permettant de mesurer l'effet des nombreux programmes gouvernementaux liés à l'accueil, à l'emploi, à la lutte contre la discrimination, à l'intégration sociale et culturelle ; • La situation et le parcours des sous-groupes défavorisés (jeunes issus de minorités racisées, femmes immigrantes, et autres) ; • L'évolution du lien social dans les quartiers à forte concentration d'immigrants ; • Les formes de l'islamophobie et les correctifs à apporter ; • Les manifestations d'antisémitisme et les correctifs à apporter. 	<p>non</p> <p>non</p> <p>non</p> <p>non</p> <p>non</p> <p>non</p> <p>oui -</p> <p>non</p> <p>non</p> <p>non</p>
H2	<p>Que l'État crée un fonds spécial de subvention, réservé aux universités et aux cégeps des régions, pour des recherches appliquées sur la thématique générale de l'immigration et de l'intégration dans les régions.</p>	<p>non</p>

ANNEXE II

APERÇU DE L'ÉVOLUTION BUDGÉTAIRE DU MICC DEPUIS 1998 EN MATIÈRE D'IMMIGRATION, D'INTÉGRATION, DE FRANCISATION ET DE RÉGIONALISATION SELON LES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET AUTRES RAPPORTS GOUVERNEMENTAUX (EN DATE DU 7 AVRIL 2011)

Année financière	Immigrants admis au Québec (par année civile)	Revenus du transfert ¹ fédéral pour l'intégration des nouveaux arrivants	Dépenses ² totales du MICC pour la mission immigration, intégration et communautés culturelles	Soutien financier du MICC à l'action communautaire (inclus dans les dépenses totales du MICC) (PANA/PARI-PAD/PRI/PRSOCA)
1998-1999	1998 : 26 509 pers.	101 452 000\$	102 000 000 \$	10 138 755 \$ ³
1999-2000	1999 : 29 214 pers.	102 910 000 \$	100 000 000\$	9 787 012 \$ ³
2000-2001	2000 : 32 502 pers.	104 140 000\$	102 000 000\$	9 382 358 \$ ³
2001-2002	2001 : 37 498 pers.	111 723 000\$	125 000 000\$	9 972 760 \$ ³
2002-2003	2002 : 37 618 pers.	135 734 000\$	129 000 000\$	9 292 187 \$ ³
2003-2004	2003 : 39 500 pers.	164 100 000\$	127 000 000\$	10 370 366 \$ ³
2004-2005	2004 : 44 226 pers.	160 786 000\$	120 000 000\$	10 948 000 \$ ³
2005-2006	2005 : 43 373 pers.	188 353 000\$	116 000 000\$	8 678 612\$ ³
2006-2007	2006 : 44 686 pers.	199 570 000\$	125 000 000\$	11 945 802 \$ ³
2007-2008	2007 : 45 201 pers.	202 364 000\$	132 000 000\$	11 495 797 \$ ³
2008-2009	2008 : 45 264 pers.	218 500 000\$	158 000 000\$*	14 288 334 \$ ³
2009-2010	2009 : 49 489 pers.	232 190 200\$	167 000 000\$	12 955 977 \$ ³
2010-2011	2010 : 53 981 pers.	253 700 000\$ ⁵ (prévisions)	176 000 000 \$ ⁴ (prévisions)	Non disponible
2011-2012	2011 : cible entre 52 400 et 55 000 pers.	258 400 000\$ ⁵ (prévisions)	175 000 000 ⁴ \$ (prévisions)	Non disponible

* Effets Bouchard –Taylor

Notes explicatives du tableau:

¹En vertu de l'Accord Canada-Québec (art. 25), le gouvernement du Québec est tenu, avec la compensation financière du Fédéral :

1. *d'assurer l'accueil de tous les résidents permanents et de leur assurer un service de référence aux services compétents susceptibles de répondre à leurs besoins;*
2. *de conseiller les résidents permanents afin de faciliter et d'accélérer leur adaptation et leur intégration à la société québécoise;*
3. *d'aider les résidents permanents pour leur première installation sur le territoire québécois;*
4. *d'aider les résidents permanents à intégrer le marché du travail québécois;*
5. *de fournir aux résidents permanents les moyens d'apprendre la langue française et de connaître les principales caractéristiques de la société québécoise;*
6. *de fournir aux résidents permanents dans le besoin une assistance financière temporaire.*

² **Dépenses MICC** : Inclues également la mission 'Immigration' (sélection et activités à l'étranger), l'administration centrale du MICC, les relations interculturelles et la lutte contre le racisme, non couverte par l'accord Canada-Québec. Le budget total en francisation représente pour 2011-2012 **67,9 M \$** (crédits en 2010-2011: 65,9 M \$). Le budget global pour les mesures d'accueil et d'intégration, relations interculturelles et lutte contre la discrimination sont de **49,1 M \$** (dépenses en 2010-2011 : 49,3 M \$). Les crédits autorisés pour les dépenses rattachées à l'infrastructure de l'ensemble du MICC et des services administratifs centralisés représentent pour 2011-2012 26,5M \$ (crédits en 2010-2011 26,7 M \$). Le budget du MICC bénéficie toujours d'un réajustement en cours d'année – voir note 4. **Sources** : Conseil du trésor / Budget de dépenses 2011-2012 et Ministère des finances/Comptes publics du Qc 2009-2010

³ Voir : *État de situation de l'intervention gouvernementale en matière d'action communautaire*, Édition 2009-2010, MESS (ce budget couvre les programmes PANA/PARI-PAD/PRI/PRSOCA).

⁴ Budget de dépenses estimé. NB : un réajustement des crédits (crédit au net) est fait en cours d'année pour le budget 'immigration' en fonction des revenus autonomes générés par le MICC, on anticipe en 45 M\$ cette année qui proviennent des taxes, frais, permis, certificats et autres de la poche des immigrants et des réfugiés qui se rajoutent en partie au budget de dépenses autorisées de 146,4 M \$ pour le MICC pour 2011-2012. Entre l'argent de l'Accord et les revenus autonomes, le MICC a généré un total de 298 millions M \$ de revenus en 2010-2011. (279 M \$ en 2009-2010).

⁵ Prévisions du Fédéral : Rapports sur les plans et priorités 2009-2010 de CIC.

Note : La compensation financière du Fédéral annuelle garantie par l'Accord Canada-Québec en matière d'intégration est dorénavant entièrement administrée par le MICC et distribuée aux autres ministères pour leurs activités d'intégration des nouveaux arrivants, suite à des ententes interministérielles. **Dépenses pour 2011-2012 : 165,7 M \$** (165,8 M \$ en 2010-2011) réparties entre le **MELS (78,5 M \$)**, le **MSSS (12,2 M \$)** et le **MESS (75 M \$)**.

(TCRI 7 avril 2011)